

LES JEUNES ET L'APPRENTISSAGE DANS LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET LEURS ÉTABLISSEMENTS PUBLICS EN 2010

Les jeunes sont les principales victimes de la forte dégradation de l'emploi consécutive à la crise économique. Depuis le début de celle-ci, le chômage des jeunes de 15 à 24 ans a augmenté de 50 % dans l'Union européenne (source : Eurostat).

En France, le chômage des moins de 25 ans poursuit sa progression et s'établit au niveau record de 22,7 % au second semestre 2012. Le taux de chômage des jeunes peu ou pas qualifiés est même de 44,3 % (source : Enquête emploi de l'INSEE).

Le CESE (Conseil économique, social et environnemental) souligne cependant que le surchômage des jeunes, loin d'être un phénomène nouveau, est installé de longue date dans la réalité sociale française. Le chômage des jeunes actifs n'est jamais descendu en dessous de 14 % depuis 1982.

Ainsi, les jeunes sont au cœur des nouvelles politiques de l'emploi, avec notamment la mise en place des dispositifs sur les emplois d'avenir et les contrats de génération.

Dans un contexte de marché de l'emploi particulièrement morose chez les jeunes, il convient de se questionner sur la situation de l'apprentissage, mesure destinée à favoriser l'insertion des jeunes dans la vie active.

L'Observatoire de la fonction publique territoriale propose, par cette synthèse, un état des lieux sur la place des jeunes dans la fonction publique territoriale (les agents de moins de 25 ans) et sur la situation de l'apprentissage en 2010.

Elle s'appuie sur deux sources statistiques venant de l'INSEE et de la DARES (Direction de l'animation, de la recherche et des études statistiques).

La description des jeunes territoriaux se base sur la source SIASP (Système d'information sur les agents des services publics) de l'INSEE issue des DADS (Déclaration annuelle des données sociales). Le champ couvert et retenu, pour cette exploitation, est le poste principal non annexe (cf. définition).

Pour décrire l'apprentissage, cette synthèse repose sur deux notions : le volume des apprentis présents au 31 décembre 2010 et les nouveaux contrats d'apprentissage signés au cours de l'année 2010.

Le nombre d'apprentis, en termes de stocks au 31 décembre 2010, provient de l'exploitation de la source SIASP de l'INSEE. Du fait d'un nombre important d'apprentis recensés en tant que poste annexe, ce stock regroupe les apprentis aussi bien en postes annexes qu'en postes non annexes.

Le changement de source statistique ne permet pas de comparaison avec les données des années antérieures issues de l'enquête Colter.

Quant aux caractéristiques des nouveaux bénéficiaires de contrats d'apprentissage, elles émanent de l'exploitation d'informations transmises par la DARES.



DE QUOI PARLE-T-ON ?

DÉFINITIONS

Poste principal : selon l'INSEE, c'est le poste de l'agent le mieux rémunéré, lorsque l'agent occupe un deuxième poste moins rémunéré, il est considéré comme poste secondaire.

Poste non annexe : un poste est dit non annexe lorsque le salaire dépasse un certain montant (le salaire net de la période est supérieur à 3 fois le SMIC mensuel net) ou que le volume d'heures travaillées est suffisant (la durée de la période est supérieure à 30 jours, le nombre d'heures de la période est supérieur à 120 heures et le nombre d'heures travaillées par jour au cours de la période

est supérieur à 1,5 heure).

Dans le cas contraire, le poste est dit annexe.

CHAMP DE L'ÉTUDE

Cette synthèse concerne l'ensemble des agents des collectivités territoriales et leurs établissements publics de la métropole et des DOM hors Mayotte.

Les données relatives aux catégories hiérarchiques, filières et cadres d'emplois portent sur les titulaires et non titulaires (hors emplois aidés).

I - PRÈS DE 90 000 JEUNES DANS LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET LEURS ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

5 % des agents territoriaux sont âgés de moins de 25 ans

Les collectivités territoriales et leurs établissements publics emploient 89 659 agents de moins de 25 ans, tous statuts confondus.

Au 31 décembre 2010, les jeunes de moins de 25 ans représentent 5 % du personnel des collectivités territoriales et leurs établissements publics alors qu'ils représentent 10 %¹ de la population active et 9 %² de la population en emploi.

Plus d'un jeune territorial sur cinq travaille dans la région parisienne

Les régions de l'Île-de-France, de la Picardie, de l'Alsace et de La Réunion ont une part de jeunes supérieure à celle de l'ensemble des régions.

L'Île-de-France regroupe 22 % des jeunes travaillant dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics en France tandis qu'elle concentre 16 % des territoriaux.

Hors emplois aidés, les collectivités territoriales métropolitaines et leurs établissements publics ont connu une augmentation de 7 % du nombre d'agents de moins de 25 ans entre 2006 et 2010 puisqu'ils étaient 67 476 contre 71 919 en 2010². Une augmentation due à la progression du nombre de jeunes non titulaires car celui des titulaires a baissé de 11 % sur la même période.

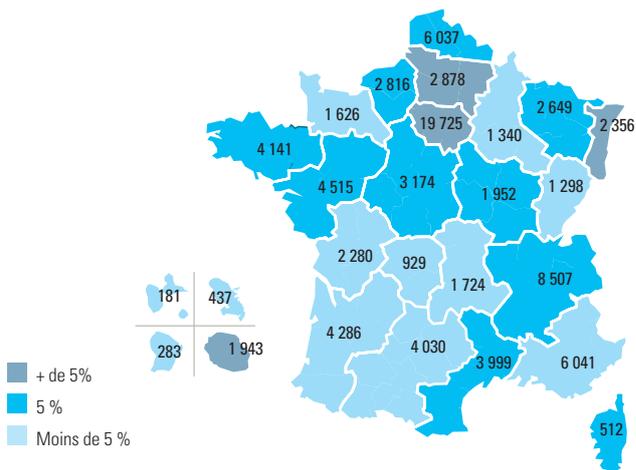
Source : SIASP/INSEE. Traitement : Observatoire de la FPT

Note de lecture : 19 725 territoriaux âgés de moins de 25 ans travaillent en Ile-de-France et ils représentent plus de 5 % de l'ensemble de l'effectif de la région.

À cette même date, 1 % des titulaires, 15 % des non titulaires et 26 % des contrats aidés dans les collectivités et établissements territoriaux sont âgés de moins de 25 ans.

Près de 3 jeunes agents territoriaux sur 5 sont des femmes, un taux proche de celui de l'ensemble des territoriaux.

Part des jeunes territoriaux dans les régions au 31/12/2010

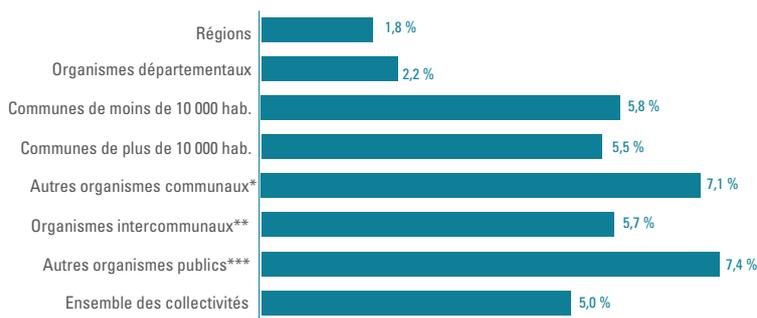


Une faible part des jeunes dans les conseils régionaux et dans les organismes départementaux

Au 31 décembre 2010, les communes regroupent près de 63 % des agents territoriaux de moins de 25 ans, soit 56 259 agents. Les agents âgés de moins de 25 ans représentent moins de 6 % de l'ensemble de leurs effectifs, un taux supérieur à celui de l'ensemble des collectivités. Les conseils régionaux et les organismes départementaux emploient

proportionnellement moins de jeunes, respectivement 1,8 % et 2,2 % de leurs effectifs, par rapport aux autres types de collectivités. À l'inverse, plus de 7 % des territoriaux dans les autres organismes communaux et dans les autres organismes publics sont âgés de moins de 25 ans.

La part des jeunes dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics



¹ Source : Insee, enquêtes Emploi. Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus (âge courant). La population active recense la population en emploi et les chômeurs.

² La comparaison avec 2006 se fait sur des données hors DOM.

Source : SIASP/INSEE. Traitement : Observatoire de la FPT

* Centre communal d'action sociale, caisse des écoles et autres établissements communaux.

** Communauté urbaine et métropole, Communauté de communes, Communauté d'agglomération et pôle métropolitain, Syndicat d'agglomération nouvelle (SAN), Syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM), Syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) et Syndicat mixte.

*** Centres de gestion, CNFPT, institutions interdépartementales ou ententes, établissements publics locaux culturels, régies d'une collectivité locale à caractère administratif, OPHLM et autres établissements publics locaux.

Quatre jeunes territoriaux sur cinq sont des agents de catégorie C

Hors emplois aidés, les agents de moins de 25 ans représentent 4 % des territoriaux, moins de 1 % d'agents de catégorie A, moins de 3 % d'agents de catégorie B et moins de 5 % d'agents de catégorie C.

83 % des jeunes territoriaux titulaires et non titulaires sont de catégorie C, 8 % de catégorie B, 2 % de catégorie A et 7 % ne sont pas classables dans une catégorie.

Un agent territorial de moins de 25 ans sur deux est dans la filière technique ou animation

La police municipale et la filière culturelle n'ont dans leurs rangs que 2 % des agents de moins de 25 ans contre 4 % pour l'ensemble des filières. À l'inverse, la filière animation compte davantage d'agents âgés de moins de 25 ans (17 %). Dans une moindre mesure, on trouve la filière sportive

avec 5 % d'agents jeunes.

Au 31 décembre 2010, près de 50 % des jeunes territoriaux titulaires et non titulaires sont affectés dans la filière technique ou animation.

Trois cadres d'emplois regroupent près de la moitié des jeunes territoriaux

16 % des adjoints d'animation, 16 % des opérateurs des activités physiques et sportives et 10 % des animateurs sont âgés de moins de 25 ans.

Près d'un jeune sur deux est adjoint technique, adjoint d'animation ou adjoint administratif.

LES JEUNES TERRITORIAUX DANS LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET LEURS ÉTABLISSEMENTS PUBLICS AU 31 DÉCEMBRE 2010

Les modalités		Les agents de moins de 25 ans	Poids des jeunes par modalité en %	Répartition des jeunes par modalité en %
Ensemble (emplois aidés inclus)		89 659	5,0	100,0
Statut	Titulaires	17 441	1,3	19,5
	Non titulaires	55 724	14,5	62,2
	Emplois aidés	16 494	25,9	18,4
Sexe	Hommes	37 068	5,2	41,3
	Femmes	52 591	4,8	58,7
Type de collectivités	Régions	1 474	1,8	1,6
	Organismes départementaux	7 543	2,2	8,4
	Communes de moins de 10 000 hab	22 878	5,8	25,5
	Communes de plus de 10 000 hab	33 381	5,5	37,2
	Organismes communaux	8 956	7,1	10,0
	Organismes intercommunaux	13 830	5,7	15,4
	Autres organismes publics	1 597	7,4	1,8
Principales régions employant des jeunes	Île-de-France	19 725	6,7	22,0
	Rhône-Alpes	8 507	5,1	9,5
	Provence-Alpes-Côte d'Azur	6 041	3,9	6,7
	Nord-Pas-de-Calais	6 037	5,1	6,7
	Pays de la Loire	4 515	5,0	5,0
	Aquitaine	4 286	4,3	4,8
Bretagne	4 141	4,8	4,6	
Ensemble hors emplois aidés		73 165	4,2	100,0
Catégorie	A	1 253	0,9	1,7
	B	5 759	2,6	7,9
	C	61 296	4,6	83,8
	Non classable	4 857	11,4	6,6
Filières	Administrative	10 591	2,6	14,5
	Technique	23 137	3,0	31,6
	Culturelle	1 397	2,2	1,9
	Sportive	989	5,3	1,4
	Sociale	6 011	4,0	8,2
	Médico-sociale	3 320	4,6	4,5
	Médico-technique	77	3,4	0,1
	Police municipale	406	2,0	0,6
	Incendie et secours	1 584	4,0	2,2
	Animation	12 929	16,5	17,7
Principaux cadres d'emplois des jeunes	Hors filière	12 724	10,6	17,4
	Adjoint technique	19 270	3,6	26,3
	Adjoint d'animation	9 913	16,1	13,5
	Adjoint administratif	5 991	2,6	8,2
	Agent social	3 233	7,1	4,4

Source : SIASP/
INSEE. Traitement :
Observatoire de la FPT
- France métropolitaine
et DOM

Note de lecture : 5 % des agents territoriaux, 1 % des titulaires, 15 % des non titulaires et 26 % des bénéficiaires de contrats aidés sont âgés de moins de 25 ans.

19,5 % des agents de moins de 25 ans sont titulaires, 62,2 % non titulaires et 18,4 % des bénéficiaires des contrats aidés.

II - ENVIRON 8 000 APPRENTIS AU 31 DÉCEMBRE 2010

L'apprentissage, une mesure réservée essentiellement aux jeunes de moins de 25 ans, représente 0,4 % du nombre de postes principaux des collectivités territoriales et leurs établissements publics.

En effet, le contrat d'apprentissage est généralement destiné aux jeunes de 16 à 25 ans et au-delà sous certaines conditions (rupture de contrat à cause de l'employeur, pour les travailleurs en situation de handicap, dans le cadre d'un projet de création ou de reprise d'entreprise, etc).

Dans le secteur public, les contrats d'apprentissage (qui sont de droit privé) ne sont pas encore généralisés. Si les apprentis sont plus de 400 000 au total (source : Ministère de l'éducation nationale), ils sont à peine plus de 8 000 dans la fonction publique territoriale.

L'âge moyen d'un apprenti est de 20 ans

93 % des apprentis ont moins de 25 ans.

Par rapport à l'ensemble des jeunes de moins de 25 ans dans la fonction publique territoriale, les apprentis de moins de 25 ans représentent 5 %. Le taux de féminisation des apprentis s'élève à 46 % au 31 décembre

L'apprenti suit une formation générale, théorique et pratique, en vue d'acquérir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique, un titre d'ingénieur ou un titre répertorié. Il suit en alternance une formation théorique dans un Centre de Formation des Apprentis (CFA) et son application pratique en entreprise. Il perçoit un salaire calculé en fonction de son âge et de son ancienneté.

Au 31 décembre 2010, 8 060 apprentis sont recensés (postes principaux annexes et non annexes) dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics. Ils représentent 0,4 % du nombre total de postes principaux comptabilisés dans la fonction publique territoriale.

2010, soit un taux inférieur à la moyenne nationale (61 %).

Les jeunes femmes apprenties représentent 0,3 % du nombre de femmes recensées dans la fonction publique territoriale.

3 apprentis sur 4 travaillent dans des communes et organismes communaux

Les communes de 3 500 à 10 000 et de 10 000 à 20 000 habitants sont celles qui emploient le plus d'apprentis, respectivement 19 % et 12 %. Plus d'un quart des apprentis travaillent dans les communes de plus de 20 000 habitants.

9 % des apprentis travaillent dans des conseils généraux, contre 2 %

pour les conseils régionaux.

Quant aux organismes intercommunaux, ils emploient 12 % d'apprentis. Sur l'ensemble de chaque strate de collectivité, les apprentis représentent au maximum 0,7 % (communes de 3 500 à 10 000 habitants).

Les 3 régions qui concentrent le plus d'apprentis sont l'Île-de-France, le Rhône-Alpes et le Nord-Pas-de-Calais

À elle seule, l'Île-de-France emploie 1 440 apprentis, soit 18 % d'entre eux. Avec plus de 1 000 apprentis, la région Rhône-Alpes affiche une part de 13 %. Le Nord-Pas-de-Calais enregistre une part de 6 %, avec près de 500 apprentis comptabilisés sur 8 060.

Les parts les plus faibles sont représentées par le Limousin (0,5 %), la

Guadeloupe (0,4 %) et la Guyane (0,1 %).

Comparativement à l'ensemble des agents territoriaux de chaque région, c'est à la Réunion, en Alsace et en Corse que les apprentis sont les plus présents, avec respectivement 0,8 %, 0,8 % et 0,7 %.

LES APPRENTIS DANS LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET LEURS ÉTABLISSEMENTS PUBLICS AU 31 DÉCEMBRE 2010

Postes principaux		Effectif Apprentis	Poids (en % du total)	Répartition par modalité (en %)
Ensemble		8 060	0,41	100,0
Sexe	Hommes	4 363	0,57	54,1
	Femmes	3 697	0,30	45,9
Âge	Moins de 25 ans	7 531	4,69	93,4
	De 25 à 29 ans	349	0,23	4,3
	Plus de 30 ans	180	0,01	2,2
Type de collectivités	Régions	195	0,24	2,4
	Organismes départementaux dont :	808	0,23	10,0
	Départements	707	0,24	8,8
	SDIS	101	0,20	1,3
	Communes de moins de 10 000 hab. dont :	2 566	0,57	31,8
	Communes de moins de 1 000 hab.	179	0,18	2,2
	Communes entre 1 000 et 3 499 hab.	892	0,60	11,1
	Communes entre 3 500 et 9 999 hab.	1 495	0,74	18,5
	Communes de plus de 10 000 hab. dont :	3 219	0,48	39,9
	Communes entre 10 000 et 19 999 hab.	1 004	0,65	12,5
	Communes entre 20 000 et 39 999 hab.	734	0,42	9,1
	Communes entre 40 000 et 79 999 hab.	764	0,48	9,5
	Communes de plus de 80 000 hab.	717	0,39	8,9
	Organismes communaux	220	0,16	2,7
	Organismes intercommunaux	1 004	0,38	12,5
	Autres organismes publics	48	0,17	0,6
Principales régions employant des apprentis	Île-de-France	1 440	0,43	17,9
	Rhône-Alpes	1 044	0,57	13,0
	Nord-Pas-de-Calais	495	0,37	6,1
	Centre	430	0,58	5,3
	Provence-Alpes-Côte d'Azur	418	0,25	5,2

Source : SIASP/INSEE.
Traitement : Observatoire de la FPT

Note de lecture : 45,9 % des apprentis sont des femmes.
Les femmes apprenties représentent 0,3 % du nombre de femmes dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics.

III - 5 170 NOUVEAUX CONTRATS D'APPRENTISSAGE SIGNÉS EN 2010

De 2003 à 2007, le nombre de contrats d'apprentissage signés n'a pas cessé d'augmenter : 2 473 en 2003, 3 205 en 2005 et 4 414 en 2007. Pour la première fois depuis 2003, le nombre de contrats signés en 2008 (4 346) était en légère diminution (-1,5 %). Il a par contre fortement augmenté en 2009, puisqu'ils ont été 5 813 à avoir signé un contrat d'apprentissage.

En 2010, le nombre de contrats d'apprentissage signés est de 5 170. C'est moins qu'en 2009 mais au-dessus de ce qui a été observé les années antérieures.

En 2010, 46 % des contrats signés dans la territoriale concernent des femmes, contre 47,2 % dans l'ensemble du service public et 32,4 % dans le secteur marchand.

Des apprentis de plus en plus âgés à la signature du contrat

Seul un apprenti sur trois ayant signé un contrat d'apprentissage en 2010 a moins de 18 ans. La part des moins de 18 ans parmi les nouveaux apprentis est passée

de 40,7 % à 30,4 % entre 2003 et 2010. À l'inverse, celle des plus de 21 ans est passée de 13,6 % à 20,5 % sur la même période.

Répartition par âge des bénéficiaires de contrats d'apprentissage (en %)

	2003	2005	2008	2010
Moins de 18 ans	40,7	35,8	33,9	30,4
De 18 à 21 ans	45,7	48,8	46,8	49,1
Plus de 21 ans	13,6	15,4	19,3	20,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : DARES. Traitement : Observatoire de la FPT

Les communes sont les principales signataires de contrats d'apprentissage. En 2010, elles représentent 73,6 % des nouveaux contrats signés, les départements 10,5 %, les régions 3,5 %, et les autres établissements publics 12,4 %.

Parmi les autres établissements publics, on trouve comme principaux employeurs les intercommunalités qui ont embauché près de 7,6 % des nouveaux apprentis en 2010.

Cinq régions regroupent 54 % des signatures de contrats d'apprentissage en 2010 : un peu plus d'un quart en Île-de-France, 9 % en Rhône-Alpes, 7 % dans le Nord-Pas-de-Calais, 5,5 % en Basse-Normandie et 5,2 % dans la région Centre. C'est en Île-de-France, en Rhône-Alpes et dans le Nord-Pas-de-Calais qu'il y a le plus de signatures de contrats d'apprentissage depuis 2003.

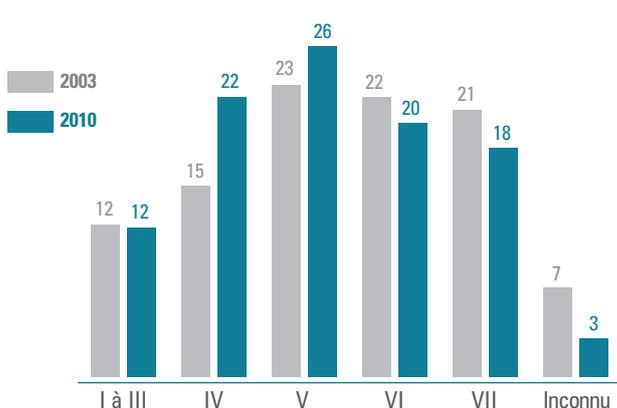
Près de 60 % des apprentis ont un niveau d'entrée en formation égal ou supérieur au CAP et au BEP

La proportion des apprentis qui entrent en formation avec un niveau Bac ou CAP/BEP a augmenté de 10 points entre 2003 et 2010.

La part des apprentis ayant un niveau d'entrée inférieur au CAP et au

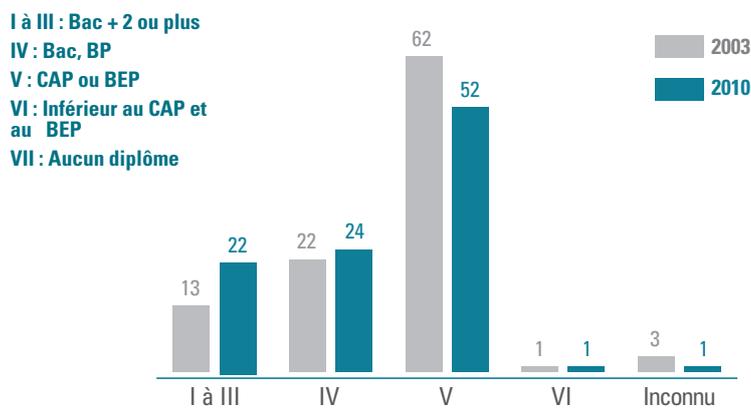
BEP représente 38 % des bénéficiaires d'un contrat d'apprentissage en 2010 contre 43 % en 2003.

Répartition du niveau d'entrée en formation des apprentis (en %)



Source : DARES. Traitement : Observatoire de la FPT

Répartition du niveau de diplôme préparé par les apprentis (en %)



Source : DARES. Traitement : Observatoire de la FPT

Augmentation du niveau de diplôme préparé

52 % des apprentis ayant signé un contrat en 2010 préparent un CAP ou un BEP, 24 % préparent un diplôme de niveau Bac ou Bac professionnel, et 22 % un diplôme de niveau bac + 2 ou plus.

La proportion des apprentis préparant un CAP ou un BEP a diminué

depuis 2003, puisqu'ils représentaient alors 62 % des contrats signés. A contrario, celle des apprentis préparant un diplôme de niveau bac + 2 ou plus est passée de 13 % en 2003 à 22 % en 2010.

Domaines de formation des contrats d'apprentissage signés en 2010

Les services aux personnes regroupent 30 % des contrats d'apprentissage signés en 2010, contre 26 % en 2003, c'est le domaine de formation le plus plébiscité en 2010.

Les principales spécialités exercées dans ce domaine sont le travail social et l'animation culturelle, sportive et de loisirs qui représentent respectivement 16,3 % et 3,5 % des nouveaux apprentis en 2010.

En deuxième position, les apprentis ayant signé un contrat en 2010 travaillent principalement dans le domaine des espaces verts (25,7 %

des contrats signés en 2010). Ils exercent essentiellement la spécialité de l'aménagement paysager. Cette dernière est la plus plébiscitée, représentant 21,9 % des apprentis ayant signé un contrat d'apprentissage en 2010.

Ensuite, viennent les domaines de la communication et de l'information (9,9 %), du génie civil et de la construction en bois (8,2 %) et de la mécanique, de l'électricité et de l'électronique (6 %).

Synthèse réalisée par : Centre national de la fonction publique territoriale

Direction de l'observation prospective de l'emploi, des métiers et des compétences de la fonction publique territoriale – Observatoire de la fonction publique territoriale

80, rue de Reuilly – CS 41232 - 75578 Paris Cedex 12 – téléphone : 01 55 27 44 00 – télécopie : 01 55 27 44 01

Publication réalisée et diffusée par l'observatoire de la fonction publique territoriale

Directeur de publication : François Deluga / Co-directeur de la publication : Jacques Goubin

Rédacteur en chef : Mohamed Amine / Rédacteurs : Camille Ermisse, Jérôme Broquet, Boubaker Ikij

Tous les numéros des synthèses, ainsi que l'ensemble des publications de l'Observatoire de la fonction publique territoriale sont consultables sur le site

www.cnfpt.fr rubrique S'informer, nos études